



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

---

**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY  
M. Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle GABARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal HALGAND

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2024
  2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget général et des budgets annexes
  3. Vote des taux des taxes locales
  4. Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes
  5. Vote du budget général et des budgets annexes
  6. Reversement de l'excédent 2023 du budget annexe Locatifs au budget général
  7. Validation des Zones APER et définition des modalités de concertation
  8. Avenants aux marchés de travaux de la salle des sports
  9. Acquisition d'un tracteur avec matériel : choix de l'entreprise
  10. Programme d'aménagement de la voirie communale : choix de l'entreprise
  11. Mise à jour du tableau des effectifs
- Informations

## 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2024

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE UNANIMITÉ

## 2- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget général et des budgets annexes.

Les comptes administratifs ont été présentés aux élus en réunion en date du 20 mars 2024.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget GENERAL

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	1 944 928,68	2 584 917,07	639 988,39
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		300 000,00	300 000,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>939 988,39</b>
Résultat d'investissement année 2023	530 963,42	867 784,18	336 820,76
Excédent ou déficit d'investissement reporté		1 088 299,15	1 088 299,15
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>1 425 119,91</b>
Résultat de clôture hors R.A.R.			2 365 108,30
Restes à réaliser	1 058 240,26		-1 058 240,26
Résultat de clôture avec R.A.R.			1 306 868,04

VOTE UNANIMITÉ

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe LOCATIFS

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	9 269,03	108 538,11	99 269,08
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		10 464,69	10 464,69
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>109 733,77</b>
Résultat d'investissement année 2023	3 158,68	0,00	-3 158,68
Excédent ou déficit d'investissement reporté		133 752,13	133 752,13
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>130 593,45</b>
Résultat de clôture hors R.A.R.			240 327,22
Restes à réaliser	0,00		0,00
Résultat de clôture avec R.A.R.			240 327,22

VOTE UNANIMITÉ

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe POMPES FUNEBRES

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	24 042,24	24 143,35	101,11
Reprise du résultat cumulé des années précédentes	1 019,59		-1 019,59
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>-918,48</b>
Résultat d'investissement année 2023	22 213,35	24 042,24	1 828,89
Excédent ou déficit d'investissement reporté	7 834,15		-7 834,15
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>-6 005,26</b>
Résultat de clôture			-6 923,74

VOTE UNANIMITÉ

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe LA FERME DU BLANCHOT

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	39 823,64	51 367,59	11 543,95
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		0,00	0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>11 543,95</b>
Résultat d'investissement année 2023	95 731,78	49 427,25	-46 304,53
Excédent ou déficit d'investissement reporté		146 058,65	146 058,65
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>99 754,12</b>
Résultat de clôture			111 298,07

VOTE UNANIMITÉ

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	2 624,51	1 036,00	-1 588,51
Reprise du résultat cumulé des années précédentes			0,00
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>-1 588,51</b>
Résultat d'investissement année 2023	24 036,00	2 872,94	-21 163,06
Excédent ou déficit d'investissement reporté		33 205,55	33 205,55
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>12 042,49</b>
Résultat de clôture			10 453,98

VOTE UNANIMITÉ

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT FONTAINE SAINT JEAN

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de fonctionnement année 2023	452,25	0,00	-452,25
Reprise du résultat cumulé des années précédentes		204 827,31	204 827,31
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>			<b>204 375,06</b>
Résultat d'investissement année 2023	0,00	0,00	0,00
Excédent ou déficit d'investissement reporté			0,00
<b>Solde d'exécution investissement</b>			<b>0,00</b>
Résultat de clôture			204 375,06

**VOTE UNANIMITÉ**

### 3- Vote des taux des taxes locales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un mécanisme de compensation fiscale, pérenne et dynamique a été instauré reposant sur le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit de la commune et le calcul d'un coefficient correcteur, afin de permettre une compensation à l'euro près.

Pour 2024, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, soit :

- Taxe foncière bâti : 39,74 %
- Taxe foncière non bâti : 69,74 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,23 %.

**VOTE UNANIMITÉ**

### 4- Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes

Vu les résultats du compte administratif 2023 du budget général et des budgets annexes, il est proposé les affectations suivantes :

Pour le Budget la Ferme du Blanchot, l'excédent d'investissement d'un montant de 99 754.12 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 11 543.95 € en totalité en investissement.

Pour le Budget Pompes funèbres, le déficit de fonctionnement d'un montant de 918.48 € est reporté.

Le déficit d'investissement d'un montant de 6 005.26 € est reporté.

Pour le Budget Locatifs, l'excédent d'investissement d'un montant de 133 752,13 € est reporté et il est proposé reprendre l'excédent de fonctionnement de 10 464,69 € en fonctionnement.

Pour le Budget Lotissement Fontaine Saint Jean,

Il est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de 204 375.06 € en fonctionnement.

Pour le Budget Energie photovoltaïque,

L'excédent d'investissement d'un montant de 12 042.49 € est reporté et le déficit de fonctionnement d'un montant de 1 588.51 € est reporté.

Pour le Budget général, l'excédent d'investissement d'un montant de 1 425 119.91 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 939 988.39 € de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement de 800 000.00 €

Report à la section de fonctionnement de 139 988.39 €.

**VOTE UNANIMITÉ**

### 5- Vote du budget général et des budgets annexes

Les budgets prévisionnels ont été présentés aux élus en réunion en date du 27 mars 2024.

Approbation des BUDGETS ANNEXES :

\* **Budget annexe la Ferme du Blanchot**

Section de fonctionnement : 51 720.00 €

Section d'investissement : 158 008.07 €

\* **Budget annexe Pompes funèbres**

Section de fonctionnement : 24 728.48 €

Section d'investissement : 26 505.26 €

\* **Budget annexe Locatifs**

Section de fonctionnement : 112 464,69 €

Section d'investissement : 143 976,82 €

\* **Budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean**

Section de fonctionnement : 204 375.06 €

Section d'investissement : 0,00 €

\* **Budget annexe Energie photovoltaïque**

Section de fonctionnement : 4 946.51 €

Section d'investissement : 14 250.49 €

**VOTE UNANIMITÉ**

Approbation du BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement : 2 617 000.00 €

Section d'investissement : 4 104 000.00 €

Monsieur le Maire précise que la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 3 millions d'euros pour financer la majeure partie des investissements de l'année 2024 grâce aux efforts réalisés les années précédentes. Les investissements majeurs pour 2024 sont les travaux de rénovation, accessibilité et extension de la salle des sports pour 2 M€ et la réalisation d'une boucle d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) pour alimenter la salle des sports, l'école Condorcet, l'Escale et la bibliothèque pour 1.1 M€. Il remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour le positionnement de la commune dans la transition écologique.

**VOTE UNANIMITÉ**

**6- Reversement de l'excédent 2023 du budget annexe Locatifs au budget général**

Il est proposé de reverser l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Locatifs vers le Budget général pour un montant de 109 733.77 euros.

Les crédits sont prévus aux budgets primitifs, en dépenses de fonctionnement au compte 65822 pour le budget annexe Locatifs et en recettes de fonctionnement au compte 75821 pour le budget général.

**VOTE UNANIMITÉ**

**7- Validation des Zones APER et définition des modalités de concertation**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

1- EOLIEN

- 1 emplacement identifié Secteur Gagnerie du Vieux Moulin pour 2 mâts taille moyenne
- Peu d'intérêt pour les producteurs mais possibilité pour projet associatif / collectif

2- SOLAIRE PV TOITURES

- Toute la commune
- Hypothèse 1/3 des surfaces de couvertures existantes de tous bâtiments

- Potentiel 3.4GWh/an
- 3- SOLAIRE PV AU SOL
- Pas de zone identifiée sur Crossac
  - Ciblage d'espaces précis, mais aucune zone adaptée sur Crossac
  - Attention à l'agrivoltaïsme : soumis à l'avis du PNRB / protection des terres pour les agriculteurs
- 4- SOLAIRE PV OMBRIERE
- Plusieurs potentiels identifiés en CB : ZA – Parking vieux cimetière – Parking des Grés – Parkings Petits Matelots – Parking de la Brière – Parking cimetière paysager – parking Blanchot
  - Potentiel 1.8GWh/an
- 5- SOLAIRE THERMIQUE
- Toute la commune
  - En toiture : Hypothèse 1/3 des surfaces de couvertures existantes de tous bâtiments
  - Réseau de chaleur de voisinage
  - Potentiel 1.3GWh/an
- 6- GEOTHERMIE
- Toute la commune
  - Projet BETEG impasse Petits Matelots 0.2GWh/an
  - Aucune possibilité d'estimer une production autre
- 7- METHANISATION
- Pas de zone identifiée sur Crossac
- 8- BIOMASSE BOIS ENERGIE
- Toute la commune
  - Potentiel d'une filière bois FSC sur les arbres / forêts locales 0.8GWh/an
  - Difficulté de cibler des lieux précis

Les Modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Affichage des cartes en Mairie et sur le site internet de la commune
- Information des habitants par voie de presse, site internet, intramuros, affichage dans les équipements publics (mairie, salle des fêtes, écoles, agence postale, équipements sportifs, pôle enfance, ...)
- Mise à disposition d'un cahier pour collecter les remarques
- Durée de la concertation 4 semaines du 8 avril au 4 mai

<b>VOTE UNANIMITÉ</b>
-----------------------

### **8- Avenants aux marchés de travaux de la salle des sports**

Dans le cadre des travaux de la salle des Sports, des avenants aux marchés de travaux doivent être conclus :

Lot n°8 – Menuiseries extérieures – AVENANT N°1 :

- Changement de la porte du local électrique : + 1 427 17 € HT
- soit un nouveau montant du marché à hauteur de 55 927.17 € HT

Lot n°15 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – AVENANT N°1 :

- Pose réseau enterré géothermie : + 4 381,30 € HT
- Reprise des études phase EXE pour BETEG : + 5 400 € HT
- Vasques inox : + 576.45 € HT
- soit un nouveau montant du marché à hauteur de 207 419.15 € HT

<b>VOTE UNANIMITÉ</b>
-----------------------

### 9- Acquisition d'un tracteur avec matériel : choix de l'entreprise

Dans le cadre de la reprise en interne de prestations de voirie actuellement externalisées (entretiens des bas-côtés, élagage,...), la commune a lancé une consultation pour l'acquisition d'un tracteur neuf avec matériel.

5 candidats ont déposé une offre. 2 ont été écartés car ils ne répondaient pas aux critères mentionnés dans le cahier des charges.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société DUBOURG mieux-disante pour un montant de 165 100 € HT, soit 198 120 € TTC.

POINTS		DUBOURG	MODEMA	REDUREAU			
40	TOTAL PRIX	39,33	38,94	37,97			
60	TOTAL VAL TECH	56,00	44,00	33,00			
100	TOTAL POINTS	95,33	82,94	70,97			
	CLASSEMENT	1	2	3			
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	PRIX	165 100,00	198 120,00	165 550,00	198 660,00	161 950,00	194 340,00

**VOTE UNANIMITÉ**  
Absence de Sébastien DOUAUD de 20H55 à 21H00

### 10- Programme d'aménagement de la voirie communale : choix de l'entreprise

Pour 2024, le PAVC concerne les secteurs suivants : Le Bas Rotz – La Piais – La Ménagerais – Le Clos Colas – Coismieux.

Nous avons reçu 3 offres des sociétés CHARIER TP – COLAS – PIGEON TP.

Lieu dit	TOTAL HT	TOTAL TTC	TOTAL HT	TOTAL TTC
	<i>BICOUCHE</i>		<i>Option enrobé / EME</i>	
CHARIER	22 758,35 €	27 310,02 €	24 979,85 €	29 975,82 €
COLAS	25 643,00 €	30 771,60 €		
PIGEON	18 851,79 €	22 622,15 €	24 800,00 €	29 760,00 €

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise PIGEON avec l'option EME pour un montant TTC DE 29760,00 € TTC.

Nota : les options enrobé (CHARIER) ou EME (PIGEON) sont proposés à la sortie de la ferme de la Ménagerais afin d'éviter une usure prématuré du revêtement.

Concernant la fourniture de Point A Temps Automatique (PATA), il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour 12 tonnes pour un montant de 14 160,00 € HT soit 16 992 € TTC.

**VOTE UNANIMITÉ**

### 11- Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet suite à la reprise en interne des prestations de voirie
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23h/semaine créé en 2022
- Suppression d'un poste d'animateur jeunesse créé en 2014

**VOTE UNANIMITÉ**

### Informations

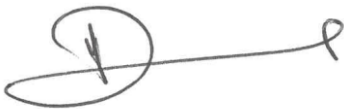
- Engagement partenarial « l'Arbre O Sens » avec l'association A vos soins, notamment pour la réalisation d'un projet jardin au Parc de la Gagnerie
- Rappel : Elections du 9 juin – Organisation de la tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 21H10.

Arrêté le 22/05/2024

Publié sur le site internet le 22/05/2024

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**



**La Secrétaire de séance  
Chantal HALGAND**

